



CARREFOUR
GROUPE

FLASH INF 1/2

NÉGOCIATION DES NOUVEAUX ACCORDS DE PARTICIPATION ET D'INTÉRESSEMENT DE GROUPE 2022 - 2023 - 2024



La Cfdt se félicite d'avoir signé les précédents accords de participation et d'intéressement groupe. Ceux-ci ont produit en moyenne une somme de 824 € pour un niveau IIB cette année (ou 3,6% du salaire annuel brut).

Ces accords concernent 39 sociétés du groupe et 115 595 salariés en ont bénéficié en 2021.

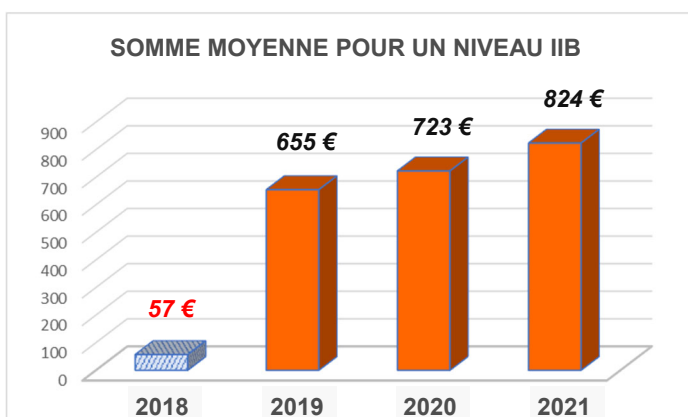
Il faut avoir une ancienneté groupe de 3 mois au 31 décembre pour percevoir ces primes.

Pour rappel, en 2018, l'accord que la Cfdt n'avait pas signé avait complètement décroché et la direction avait annoncé le versement d'une somme de 57 € !

Cela avait provoqué une grève massive à la suite de laquelle nous avons renégocié et ajouté au dispositif, un accord d'intéressement groupe permettant de distribuer des montants plus décents.

L'évolution des primes entre 2019 et 2021 repose sur 3 raisons :

- Il y a maintenant 2 accords. L'accord d'intéressement de groupe compense celui de la participation aux bénéfices qui produit peu (185 € contre 639 € pour l'accord intéressement de groupe).
- Le montant des primes globales augmente (95,3 millions d'€ pour 2021 contre 84 millions d'€ en 2019). Il y a donc une amélioration des résultats.
- Et beaucoup moins positif... le nombre de bénéficiaires diminue (115 595 salariés en 2021 contre 128 163 en 2019) !



Lire page suivante





CARREFOUR
GROUPE

FLASH INF 2/2

NÉGOCIATION DES NOUVEAUX ACCORDS DE PARTICIPATION ET D'INTÉRESSEMENT DE GROUPE 2022 - 2023 - 2024



Alors quels sont les objectifs de la CFDT pour cette nouvelle négociation qui déterminera les montants ?

Si le dernier accord a retrouvé une progression positive, notre objectif reste à atteindre. **Il s'agit du seuil des 1 000 € régulièrement obtenus avant 2011** (au moins 5% de la rémunération annuelle brut par conséquent).

Pour atteindre cette somme, nous proposons de revoir la grille de calcul de l'intéressement (voir communication du 7 juin) et ses pourcentages sur le résultat.

- 1 La proposition que nous avons déjà envoyée à la direction, **permettrait de générer 180 € supplémentaires** pour un niveau IIB (dans la même configuration que cette année).
- 2 Nous proposons également d'attribuer **50% de l'enveloppe distribuée sous forme d'une prime fixe** et 50% de la somme en % du salaire, ce qui favoriserait mécaniquement les salaires les plus bas.
- 3 Nous demandons aussi **une clause de révision annuelle** de l'accord d'intéressement afin de corriger la formule de calcul en cas de nécessité. L'accord étant conclu pour 3 ans, il est important de pouvoir l'ajuster.
- 4 La CFDT revendique également **une amélio-**

ration de l'abondement de l'entreprise dans le cadre des versements effectuées par le salarié dans le Plan de retraite collectif (ancien PERCO). Cette mesure pourrait être financée en partie par un allègement des taxes perçue par l'entreprise.

A noter qu'à l'occasion de cette négociation, des avenants vont être rédigés afin **de transformer le PERCO en PERCOL**. Nous reviendrons sur ce sujet. Prochaine réunion, le 11 et 18 juin.

A SUIVRE...

L'impact des restructurations : cette négociation nous permet aussi de comprendre que notre entreprise, comme tout le secteur de la grande distribution, a bien changé ! En effet, il y a 10 ans, le nombre de bénéficiaires de la participation s'élevait à 140 483 contre 115 595 aujourd'hui, soit 24 888 salariés en moins ! Quant au montant distribué à l'époque, il s'élevait à 153 millions d'€ pour 95 millions en 2021 !

Vous en avez assez de subir seul(e) ? De ne pas être informé(e) ? Rejoignez la CFDT !

F
L
A
S
H



C
O
D
E